

Avortement : un droit menacé, une liberté à étendre !

L'avortement est légal depuis 30 ans en France. La possibilité de contrôler sa fécondité et la reconnaissance du droit à l'avortement sont une grande victoire pour les femmes. Elles peuvent disposer librement de leur corps et donc leur vie. Ces avancées ont été conquises par les luttes des femmes et non par la seule action parlementaire de Simone Veil.

En France, les opposants à l'avortement, soutenus par toute l'extrême droite, ont mené au début des années 90 des actions de commando avec l'objectif de remettre en cause la loi Veil.

L'adoption de la loi de 2001 qui allonge le délai légal de l'IVG de 10 à 12 semaines de grossesse et met fin à l'obligation d'autorisation parentale pour les mineures a été un échec important pour eux. Pourtant, ils restent mobilisés et manifesteront contre la loi Veil, une semaine après nous.

La droite s'est en partie inspirée de leurs arguments pour refuser toutes les avancées de la nouvelle loi de 2001. Mattei a soutenu que la pratique de l'avortement après 10 semaines était un acte médicalement beaucoup plus risqué, à l'encontre de toute réalité. La discussion autour de l'amendement Garraud, sur la loi contre la violence routière était une façon de revenir sur le statut de l'embryon. Par ailleurs, il est scandaleux que les dispositions de la loi de 2001 relatives à l'information contraceptive et l'éducation sexuelle à l'école n'aient jamais été appliquées.

La nomination à la présidence de la commission « des droits de la femme et de l'égalité des chances » du parlement européen d'une opposante à l'avortement, la reélection de Bush aux USA, principal centre d'initiative contre l'avortement, et les déclarations répétées du Pape sont autant de raisons de se mobiliser pour défendre et élargir ce droit. En Europe, l'avortement est illégal en Irlande, au Portugal et en Pologne.

Si l'avortement est légal en France, il n'est pas devenu légitime pour autant. S'il est prouvé scientifiquement que c'est un acte médical anodin et sans danger, pour certains, néanmoins l'avortement serait « un échec de la contraception, un acte grave, une souffrance, un drame... » comme si avorter c'était aller contre son destin naturel, la maternité, donc traumatisant. Ces obstacles idéologiques peuvent tomber pour qu'enfin l'avortement gagne dans la société la place qu'il a toujours eue dans la vie des femmes, à côté de la contraception et non à l'envers de la contraception.

Aujourd'hui, les restrictions qui affectent l'ensemble du système de santé publique sont les principaux obstacles au droit à l'avortement. Le privé se désengage, jugeant trop peu rentable cet acte médical, et le service public n'assure pas sa mission de réponse aux besoins sociaux. En laissant la pénurie s'installer, on favorise la médecine libérale et une santé à deux vitesses, et on pénalise les plus pauvres.

Le danger pour les femmes est que ce droit ne soit pas respecté dans les faits, sauf pour celles qui pourront avancer les frais d'un avortement dans le privé. Le manque de moyens et de personnels peut rendre impossible un avortement dans les délais légaux et obliger à partir en Hollande ou en Espagne en dernier recours. Le plan Hôpital 2007 et la mort annoncée de l'assurance-maladie vont aggraver les choses.

Nous serons dans la rue le 15 janvier pour fêter notre victoire, mais aussi pour défendre le droit à l'avortement contre les courants intégristes, toutes les attaques idéologiques et les politiques de casse des services publics, pour réclamer des moyens pour l'application du droit d'avorter, pour que ce droit soit élargi à toute l'Europe.

Un choix, un droit, notre liberté! Avortement, contraception, libre, gratuit et accessible! Non à la casse des services publics!

